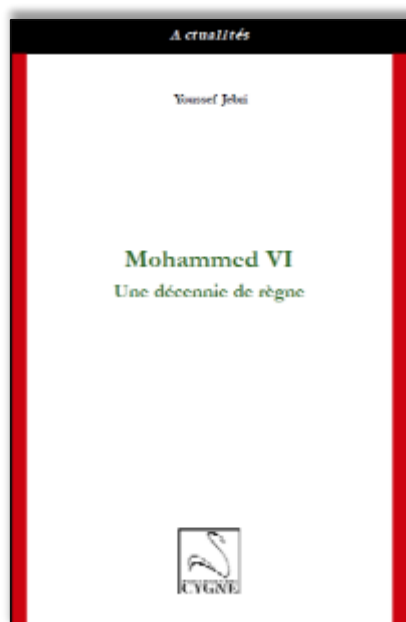




Éditions du Cygne
4 rue Vulpian
75013 Paris
Tél/Fax : + 33 (0) 1 55 43 83 92
www.editionsducygne.com

Mohammed VI, une décennie de règne

(mai 2009)



Introduction

Mohammed VI dirige le royaume du Maroc depuis le 23 juillet 1999. Cela représente une décennie au faite du pouvoir. Selon les points de vue, dix années de règne, c'est déjà beaucoup ou encore bien peu.

Dans un système politique où le chef de l'État est élu pour un mandat dont la durée est fixée par une loi fondamentale, cela correspond à un double quinquennat ; plus que quatre années et le double septennat sera atteint. George W. Bush a administré les États-Unis pendant deux mandats successifs, demeurant ainsi huit années à la Maison-Blanche. William Clinton et Ronald Reagan sont également restés huit ans à la tête de la première puissance mondiale.

Les États-Unis ne constituent pas le seul exemple de démocratie occidentale où le chef de l'État, élu au suffrage universel, préside

pendant de longues années aux destinées du pays. (...)

Mohammed VI n'est pas un chef d'État comme les autres : c'est un roi. Son action et son rythme de réformes ne lui sont dictés ou imposés par aucun calendrier électoral. Il dirige à sa guise, selon son bon vouloir et à sa propre cadence.

Né en 1963, monté sur le trône à l'âge de trente-six ans, jeune roi, Mohammed VI a de belles années devant lui. Son règne n'en est qu'à son commencement ; sauf cas de force majeure, il devrait diriger le Maroc pendant encore de nombreuses années.

Élisabeth II détient la couronne britannique depuis 1952 et Juan Carlos Ier est roi d'Espagne depuis la mort de Franco, en 1975. Évaluées à l'aune des durées de règne de ces deux

souverains, respectivement cinquante-sept et trente-quatre ans, les dix années de pouvoir de Mohammed VI paraissent bien courtes, presque insignifiantes. Toutefois, de par ses prérogatives, le monarque alaouite ne peut être comparé à ces deux souverains européens qui ne disposent que de rôles protocolaires et honorifiques. Bien qu'ils soient des chefs d'État, ni la reine d'Angleterre, ni le roi d'Espagne ne sont les dépositaires du pouvoir exécutif. Élisabeth II et Juan Carlos Ier règnent mais ne gouvernent pas. Leurs pouvoirs sont purement nominaux et leur autorité exclusivement symbolique. Dans ces deux royaumes, ce sont les Premiers ministres qui dirigent les affaires de la nation.

Le régime politique marocain est une monarchie constitutionnelle où le souverain régnant jouit d'un pouvoir absolu. En vertu de l'article 24 de la constitution, « *le Roi nomme le Premier ministre et sur proposition [de ce dernier], il nomme [également] les autres membres du gouvernement [et] peut mettre fin à leurs fonctions.* » « *Le gouvernement est [d'abord] responsable devant le Roi* », avant de l'être devant le Parlement (article 60) ; la justice est rendue et les jugements exécutés en son nom (article 83).

Un élément essentiel contribue à faire de Mohammed VI un monarque à part. Le souverain alaouite ne détient pas son titre de roi et ne jouit pas du pouvoir temporel uniquement à la faveur d'événements historiques et politiques. **Son autorité se fonde d'abord sur une légitimité religieuse qui fait de lui un monarque d'origine divine.** En effet, selon les historiographes, les souverains alaouites sont des descendants du Prophète. Grâce à cette lignée, le roi du Maroc porte le titre d'*Amir Al Mouminine*, le Commandeur des croyants. Mohammed VI est ainsi à la fois le roi des Marocains et le chef de la communauté des musulmans. **En tant que responsable suprême de la nation, il dispose du pouvoir temporel ; en tant que Commandeur des croyants, il détient également le pouvoir spirituel.**

En dotant, en 1962, le Maroc de la première constitution de son histoire, Hassan II, (1961-1999), a veillé à conserver cette double nature de son rôle de souverain et à lui conférer une légitimité juridique. Depuis, le roi du Maroc porte constitutionnellement le titre d'*Amir Al Mouminine* et il est le « *garant de la pérennité et de la continuité de l'État [et] veille au respect de l'islam et de la constitution* » (article 19). Aussi bien, et dès lors qu'il est le descendant du Prophète, le fondateur de l'islam, la religion de l'État et que la constitution le considère comme

le protecteur des préceptes énoncés et décrétés sacrés par son ancêtre, il n'est guère surprenant que la personne du Roi soit « *inviolable et sacrée* » (article 23).

En 2009, Mohammed VI demeure un monarque absolu. Dès lors, il nous a semblé, au moment où le Maroc s'apprête à célébrer, avec le faste habituel, les dix années de règne de son souverain, opportun, voire nécessaire, d'apporter un éclairage particulier sur cette première décennie de pouvoir de Mohammed VI.

Le décès de Hassan II et l'intronisation de son fils aîné ont soulevé de nombreuses interrogations. **La monarchie alaouite allait-elle survivre au défunt monarque ? Quel allait être l'avenir du Maroc sans Hassan II, un chef d'État mondialement connu, reconnu, respecté et qui a dirigé le pays pendant plus de trente-huit années ? Comment allait se dérouler la succession ? Le nouveau et jeune monarque, tenu éloigné du pouvoir par son défunt père, allait-il se montrer à la hauteur de l'immense tâche qui l'attendait ?**

Comme dans pareil cas, les avis divergeaient. Certains n'hésitaient pas à pronostiquer que Mohammed VI serait le dernier roi du Maroc. D'autres, au contraire, prétendaient que le nouveau souverain engagerait inmanquablement le pays sur la voie de l'établissement d'un véritable État de droit qui respecterait les libertés fondamentales, rompant avec les méthodes dictatoriales et sanglantes qui caractérisaient le régime de son père. Les plus optimistes tenaient pour acquise l'instauration prochaine d'une meilleure justice sociale. Ils affirmaient que Mohammed VI, surnommé « le roi des pauvres » par les médias, allait assurer une redistribution plus équitable des richesses. Enthousiastes, ils annonçaient la fin prochaine et certaine du règne de la corruption, du clientélisme et des enrichissements illicites.

Dès les premières heures de son règne, conscient des attentes, Mohammed VI multiplie les gestes forts, autant de signes de rupture avec les méthodes de son prédécesseur. Dans son premier discours du trône prononcé le 30 juillet 1999, il déclare : « *Nous sommes extrêmement attachés à la monarchie constitutionnelle, au multipartisme, au libéralisme économique, à la politique de régionalisation et décentralisation, à l'édification de l'État de droit, à la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés individuelles et*

collectives, et au maintien de la sécurité et la stabilité pour tous. »

Les paroles sont rapidement suivies par des actes. Des proches de Mohammed VI négocient avec Abraham Serfaty, en exil en France depuis 1991. (...) Le 30 septembre, deux mois après l'intronisation du nouveau roi, le célèbre opposant retourne s'installer au Maroc. Un mois plus tard, le 9 novembre, Driss Basri, homme lige de Hassan II, indéboulonnable « flic numéro un du royaume », est démis de ses fonctions de ministre de l'Intérieur et écarté du pouvoir. À la fin de ce même mois de novembre 1999, la famille de Mehdi Ben Barka revient pour la première fois au Maroc depuis l'enlèvement et la disparition de l'opposant politique à Paris, le 29 octobre 1965.

Au niveau économique et social, la politique de privatisations et de libéralisation, initiée dès le début des années 1990 par Hassan II est poursuivie et même accélérée. (...) Les capitaux obtenus grâce aux opérations de privatisation sont davantage consacrés à la relance de l'investissement public, défaillant au royaume depuis des décennies.

Dix ans plus tard, où en est le Maroc ?

Le pays jouit plus que jamais d'une excellente image à l'étranger. Le royaume joue de ses atouts pour attirer toujours plus de touristes et d'investisseurs étrangers qui affluent déjà en nombre, assurément sous le charme. En Europe, et en France plus particulièrement – passé commun oblige –, il est impossible de parler du Maroc sans tomber dans les clichés et les raccourcis faciles. L'évocation du royaume chérifien renvoie de façon systématique à certaines images : un taux d'ensoleillement exceptionnel, de belles plages, les cités impériales, Marrakech et sa place *Jamaa El F'na*, Fès et sa musique sacrée, la gastronomie, les souks, les maisons à patio, les treks dans le désert, les montagnes et les vallées de l'Atlas, etc. Forts de leurs dollars ou euros, de plus en plus de retraités occidentaux, attirés par la qualité de vie que leur offre le royaume, s'y installent. Pour eux, le Maroc est définitivement un pays de cocagne. Les entrepreneurs et les investisseurs étrangers sont, quant à eux, séduits par les bas salaires, les faibles coûts de production et la stabilité du régime.

Depuis qu'il est au pouvoir, Mohammed VI a endossé le rôle du jeune monarque démocrate, moderne, sportif, vivant avec son temps et n'hésitant pas à « bousculer » le protocole. Fait nouveau, les portraits de Lalla Selma, l'épouse du roi, s'affichent dans les magazines. Elle accompagne le souverain dans certains de ses déplacements officiels et a pris

une place inexistante jusqu'à lors dans le protocole. Avant l'intronisation de Mohammed VI, l'épouse officielle du roi n'apparaissait pas en public. Le nouveau souverain est ainsi considéré comme un réformateur, qualificatif qui, de prime abord, ne semble pas usurpé. N'est-ce pas sur décision et instruction royales que la Moudawana, le code de la famille, a été modifiée pour accorder de nouveaux droits aux femmes et consacrer davantage d'égalité entre l'époux et l'épouse au sein du couple ?

En 1999, le changement de monarque a provoqué autant de doutes qu'il a suscité d'espoirs. **Dix ans après, le Maroc a-t-il entamé, sous l'impulsion de son nouveau roi, cette transition démocratique maintes fois annoncée, tant espérée mais jamais réalisée ? Le royaume a-t-il enfin réussi son décollage économique ? Les citoyens marocains vivent-ils désormais dans un État de droit où les libertés fondamentales sont enfin respectées ? Au début de ce troisième millénaire, quelle place occupe le Maroc dans le concert des nations et le « village mondial » ? Quel rôle y joue-t-il ? À ces questions et à bien d'autres, cet ouvrage tente d'apporter des réponses.**